Trente-deuxième année, N° 276. Le numéro 10 centimes Mardi 26 novembre 1935.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	12.—	7.—	4.—
Avec Bulletin officiel	16.—	9.—	5.—

ETRANGER: Port en plus

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES:

	Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

Compte de chèques post. IIc 485

Que fera la Droite ?

Les Chambres fédérales, issues du scrutin de fin octobre dernier, vont être convoquées en une session constitutive qui, les mandats confirmés, se mue en session ordinaire.

Depuis un mois, les incidents très vifs n'ont pas manqué ni dans les Commissions, ni dans les journaux qui, à notre avis, sont bien une des manifestations les plus claires de l'opinion publique.

Tout ce qui s'y dit et s'y prône, assurément, n'est pas toujours marqué au coin du bon sens et de la raison : là, comme ailleurs, on se trouve dans la nécessité cruelle d'éviter les chocs trop violents avec les lecteurs.

Il est nécessaire de maintenir entre l'ensemble de ces derniers et le journal un certain lien : Parenté spirituelle et politique, comme noblesse, oblige !

Ceci dit, il faut, cependant, reconnaître que la presse, de manière générale, ne sacrifie pas tout à la réclame personnelle, que, fort souvent, elle émet des propositions et des suggestions excellentes, dont il est regrettable qu'en haut lieu, on ne tienne pas assez compte.

Il y a au Palais fédéral, à Berne, une Salle de lecture où se trouvent à peu près tous les journaux politiques de la Suisse. Pendant les sessions, cette Salle est assez fréquentée par les députés. Mais nous ne savons si les membres du Conseil fédéral y font des apparitions avec la même assiduité.

Ils y auraient intérêt.

Glanant dans ce champ de feuilles que Gutenberg n'avait certainement pas prévu aussi étendu, ils y trouveraient le thermomètre et la température de ce peuple suisse qui estime, non sans raison, qu'on soufflette toute son histoire et que l'on est en train de perdre la démocratie.

Nous avons appris, hier, que le parti radical lui-même, pourtant ministériel dans sa moelle, n'assisterait plus les bras croisés et la bouche fermée, à la destruction de notre vieille Helvétie, de celle où l'on savait unifier, quand la nécessité était là, sans pour autant étatiser et dévorer le fédéralisme comme le lion du Gard a dévoré le boucher, en le déchiquetant.

Que fera la Droite conservatrice-populaire ?

Nous voulons espérer, sans en être assuré, qu'elle n'attendra pas les événements du jour pour prendre une décision.

Ce serait le soleil bienfaisant après la récolte.

Vis-à-vis du pays, elle doit jouer le rôle de régulateur.

Sans exiger de gages qui ne seraient pas désintéressés, elle doit demander au Conseil fédéral et à cette fameuse Majorité politique. morale des Chambres, tout ce que la population saine réclame en vain depuis des années.

En principe et en dehors de tous les accessoires qui, d'ailleurs, dépendent du principe, c'est la rupture définitive, complète, absolue, avec cette déplorable mentalité de préparer l'avènement du socialisme, tout en le combattant, par des mesures, des applications et des faveurs qui lui donnent en partie satisfaction.

Que si les maîtres du jour répondent d'une façon évasive, lanternent et cherchent sournoisement, comme c'est probable, à gagner du temps, à berner en objectant qu'il faut attendre chaque problème pour prendre une décision utile, la Droite conservatrice-populaire n'a alors qu'une chose à faire : retirer la main qui tient la majorité du Conseil fédéral par les cheveux, hors de l'eau, et la laisser s'enfoncer.

Nous comprenons fort bien que l'Opposition de la Droite ne peut pas être intransigeante.

Mais elle ne saurait pas davantage accepter la consigne de se taire et de ronfler.

Le Pays attend d'elle une attitude intelligente et virile, dans un but, certes, d'apaisement et de conciliation entre les partis bourgeois, mais sans jouer le rôle de dupée.

Tous les yeux sont tournés du côté de M. Musy qui, dans les réunions de la Fraction conservatrice, doit jouer un rôle de premier plan, précisément le rôle qu'il définit si bien dans ses brillantes conférences.

Oh ! nous n'ignorons aucune des difficultés inhérentes à notre parti. Ce n'est un secret pour personne que M. Walther ne partage pas les opinions de M. Musy. Mais ce n'est pas au moment où les barbares sont à la porte de la ville que l'on se bat pour des casaques de cocher.

Jetant un coup d'œil sur l'un ou l'autre journal à tendances fascistes, nous y lisons que l'ordre ne reviendra dans notre pays, inquiet et agité, qu'avec un gouvernement de poigne.

Evidemment, seulement, il s'agit de s'entendre sur la poigne.

Louis Veuillot, qui fut un grand penseur et un merveilleux écrivain, disait à Coquelet qu'il aimait mieux rencontrer le voleur que le sergent, attendu que le voleur, qui prend le mouchoir, peut être rattrapé, tandis qu'on ne rattrape plus jamais la liberté prise par le sergent.

Paradoxe si l'on veut !

Nous avons peur qu'avec certaine poigne il ne devienne réalité, et c'est pourquoi nous ne nous sentons pas si pressé d'applaudir celui qui commande au sergent.

Ch. Saint-Maurice.

CORRESPONDANCE

Sion, le 25 novembre 1935.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié une lettre fort émouvante de M. André Marcel, concernant le congé qui lui a été donné de ses fonctions de rédacteur du « Journal et Feuille d'Avis du Valais ».

Cette lettre semble laisser entendre que M. André Marcel n'a reçu que le billet de congé reproduit dans sa lettre.

Il a malheureusement oublié de dire qu'à cette lettre d'affaires, était jointe une longue lettre très affectueuse dans laquelle la direction du « Journal et Feuille d'Avis », en le remerciant de ses longs et dévoués services, exprimait ses très amers regrets d'être obligée de se séparer de lui et lui démontrait, chiffres à l'appui, pourquoi cette mesure était inévitable.

Il a aussi oublié de dire que dans cette lettre on lui demandait la continuation de sa collaboration et que son congé, donné le 17 octobre, comportait les délais légaux de dénonciation, ce qui lui assurait son traitement pendant 5 mois depuis qu'il avait quitté le journal.

Cette lettre ne l'empêchait certes pas de prendre congé de ses lecteurs dans le «Journal et Feuille d'Avis », puisque son engagement dénoncé le 17 octobre n'expirait qu'à fin décembre.

Malheureusement, M. André Marcel qui semble avoir mal compris cette dénonciation, n'a pas jugé à propos d'y répondre ou de demander des explications et soupçonnant, semble-t-il, des trahisons, qui ne se sont jamais produites, a cru bon d'en saisir la presse.

Nous tenons à affirmer que la suppression du poste de rédacteur comme celle d'un autre poste n'a été inspirée à la rédaction du Journal que par des considérations économiques inéluctables qui l'ont forcée à passer outre aux conseils de ses amis et collaborateurs tendant au maintien de M. André Marcel à ce poste.

Des mesures analogues ont du reste été imposées par les circonstances à d'autres journaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec nos remerciements pour l'hospitalité que vous voudrez bien accorder à ces lignes, l'assurance de notre parfaite considération.

« Journal et Feuille d'Avis du Valais. »
A. Gessler.

Les NOUVEAUX CARDINAUX

Leur nomination renforcera surtout le personnel du gouvernement central de l'Eglise

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 23 novembre.

Des dépêches d'agences ont souligné l'importance particulière du consistoire que Pie XI tiendra le 16 décembre prochain pour la création de nouveaux cardinaux.

Jusqu'au tout dernier moment, le nombre de ceux-ci est demeuré incertain et plusieurs des nouveaux princes de l'Eglise n'ont appris leur élévation à la pourpre que la veille du jour où elle est devenue officiellement publique.

La nomination de vingt cardinaux dans un seul consistoire n'a guère de précédent dans l'histoire contemporaine de l'Eglise. On cite au XVIme siècle un consistoire où Léon X ajouta d'un coup trente-trois cardinaux aux trente et un qu'il avait trouvés à son élévation, mais dans les temps modernes la promotion cardinalice la plus nombreuse est celle que fit Pie X au consistoire du 27 novembre 1911 : elle ne comprenait cependant que dix-neuf cardinaux.

Elle se trouvera donc dépassée par la prochaine promotion qui de plus, fait tout aussi exceptionnel, porte à 69 le nombre des membres du Sacré Collège dont le maximum, jamais atteint, est de 70.

Par ailleurs, la promotion du 16 décembre sera une promotion tout à fait classique dans ce sens qu'elle comprend des nonces, des archevêques d'importants diocèses étrangers, de hauts dignitaires de la cour pontificale et des congrégations romaines, un représentant de la haute culture et un membre éminent d'un ordre religieux.

Les charges des nonces de Paris, de Madrid, de Varsovie et de Vienne, des archevêques de Reims, de Prague, de Tolède et de Buenos-Ayres ont une importance qui apparaît d'elle-même aux esprits les moins familiers avec l'organisation ecclésiastique.

On comprend de même tout de suite l'hommage que Pie XI a voulu rendre à la science en revêtant de la pourpre Mgr Baudrillart, le savant historien qui fait si grand honneur au clergé français à l'Académie.

Avec Mgr Tappouni, patriarche syrien d'Antioche, c'est toute l'Eglise d'Orient qui est appelée à siéger dans le Sacré Collège et il faut, pour trouver un précédent à cette nomination, remonter aux premières années du pontificat de Léon XIII qui créa cardinal, en 1880, Mgr Hassoun, patriarche arménien de Cilicie.

La Cour pontificale voit élever à la pourpre deux de ses principaux dignitaires : Mgr Caccia Dominioni, maître de Chambre de Sa Sainteté, qui remplit, depuis quatorze ans, ces fonctions extrêmement délicates où il a la responsabilité de l'organisation de toutes les audiences papales et qui s'est acquis, à ce titre, par une obligeance inépuisable, la reconnaissance de milliers de pèlerins des deux mondes et Mgr Cremonesi, aumônier secret de Sa Sainteté qui dirige, lui aussi, depuis 1921 les services charitables du Saint Siège et l'administration d'une partie de ses services financiers.

Sept autres des nouveaux cardinaux appartiennent au personnel supérieur des congrégations romaines. Mgr Salotti, secrétaire de la Congrégation de la Propagande dont dépendent toutes les missions catholiques est un prédicateur disert très apprécié des foules italiennes. Mgr Jorio, secrétaire de la Congrégation des Sacrements, est un des fonctionnaires les plus anciens de la curie romaine à qui l'on doit plusieurs ouvrages religieux importants. Mgr Canali, assesseur du Saint Office, fut, pendant trente ans, le disciple de prédilection du Cardinal Merry del Val dont il partagea le travail à la secrétairerie d'Etat sous de pontificat de Pie X, puis la retraite à l'avènement de Benoît XV. Mgr La Puma, secrétaire de la Congrégation des Religieux est, depuis vingt ans, l'un des chefs les plus actifs de cet important dicastère dont nul ne serait étonné de lui voir prendre bientôt la direction.

Les tribunaux pontificaux sont représentés dans la prochaine promotion par leurs chefs : Mgr Cattani Amadori, secrétaire du Tribunal de la Signature apostolique, qui est la juridiction suprême et Mgr Massimi, doyen du Tribunal de la Rote, aussi réputé à Rome pour son dévouement à la jeunesse studieuse que pour son autorité de juriste.

Mgr Mariani assume depuis longtemps l'administration des biens du Saint Siège et il a dû s'acquitter de cette tâche pendant des années où les événements l'ont rendue à la fois particulièrement importante et singulièrement ingrate.

Enfin la nomination du R. P. Boetto fait rentrer dans le Sacré Collège la Compagnie de Jésus qui n'y avait plus de représentant depuis la mort du Cardinal Ehrle. Le nouveau cardinal a été procureur général et assistant général de la Compagnie de Jésus, mais il a aussi apporté au travail des congrégations romaines une collaboration très active qui le désignait particulièrement pour les tâches qui l'attendent.

Car, c'est surtout l'importance grandissante de ces tâches qui explique le grand nombre des nouvelles nominations cardinalices. Actuellement, le travail des congrégations romaines, qui sont comme les départements ministériels du gouvernement de l'Eglise, était assumé par dix-neuf cardinaux dont plusieurs très âgés. La décision de Pie XI leur apporte le renfort de quatorze nouveaux collègues.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

LA GUERRE ITALO-ETHIOPIENNE

La brûlante question du pétrole
L'entrée en scène du maréchal Badoglio

L'aggravation des sanctions par l'interdiction d'exporter du pétrole à destination de l'Italie, est à l'ordre du jour. Le gouvernement de Londres estime qu'il doit, dès maintenant, donner l'exemple. Il a été très sensible aux reproches de l'opinion publique française. Il ne veut plus être accusé de réserver cette partie des échanges commerciaux auxquels il est directement intéressé. Les autres Etats pétroliers : Roumanie, Russie soviétique et Hollande, sont, paraît-il, disposés à le suivre.

Mais, devant cette nouvelle menace, très vive est la réaction du gouvernement fasciste. Ses approvisionnements en pétrole ne lui suffisent que pour un nombre de mois assez limité. Qu'il ne puisse plus se procurer le combustible liquide dont il a besoin, il sera, tôt ou tard, immobilisé sur terre, sur mer et dans les airs. Il tolère avec plus ou moins d'impatience les sanctions économiques appliquées depuis le 18 novembre. Il estime que la sanction pétrolière relève d'une catégorie plus sérieuse. Il la qualifie d'acte hostile. Ses ambassadeurs à Londres, Paris, Washington, Moscou, ses ministres à La Haye et Bucarest font entendre des remontrances.

L'Italie demande en somme que la sanction pétrolière lui soit épargnée, parce que trop énergique. Mais il est difficile à la Commission de coordination de se cantonner dans des sanctions reconnues « douces » ou faiblement opérantes sans trahir l'article 16 du « Covenant ».

Or, « l'embargo sur le pétrole, c'est la guerre », aurait déclaré M. Cerrutti, ambassadeur d'Italie à Paris.

En viendra-t-on là ?

* * *

C'est demain, mardi, que le maréchal Badoglio prendra, à Massoua, des mains du maréchal de Bono le commandement des troupes italiennes en Afrique orientale. Ce même jour, le maréchal de Bono s'embarquera pour l'Italie. Il est probable que la prise de commandement par le maréchal Badoglio coïncidera avec le début de la grande offensive italienne que les correspondants des journaux annoncent d'ailleurs comme imminente. L'envoyé du « Popolo d'Italia » souligne les importants mouvements de troupes de ces derniers jours sur tout le front et ajoute que les travaux de défense dans certains secteurs ont pris une grande envergure. La trêve de ses derniers jours doit être considérée comme étant la phase décisive à la veille de grandes actions.

On n'exclut pas d'ailleurs que les Abyssins, profitant de ces jours d'attente, essaient une attaque. Les envoyés des journaux signalent, en effet, que les mouvements des troupes abyssines entre Amba-Alagi et le lac Ascianghi ont marqué une recrudescence au cours de ces derniers jours. Selon l'envoyé spécial du « Popolo d'Italia » les déplacements des troupes éthiopiennes s'effectuent désormais uniquement la nuit. La journée, les troupes restent cachées afin d'échapper aux reconnaissances aériennes. Le haut commandement italien est parfaitement au courant de tous les mouvements abyssins et a pris les mesures nécessaires pour s'assurer l'absolue initiative des opérations.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Un seau de sang contre un député

M. Frot, député français du Loiret, qui devait prendre la parole à Auxerre, à une réunion du Front populaire, allait changer d'automobile à Auxerre lorsqu'un homme portant un seau à la main, s'avança brusquement, lançant le contenu de son seau, qui était plein de sang, dans la direction du député. La plus grande partie du sang atteignit un gendarme qui était accouru. L'agresseur s'enfuit aussitôt, mais il fut rejoint rapidement. Il s'agit d'un officier de réserve membre d'une organisation de droite qui a été déféré au Parquet.

Ayant faim, une fillette errait dans la forêt

Encore une enfant martyre.

Il semble que les marâtres ne soient jamais à bout d'imagination lorsqu'il leur faut torturer de malheureux petits innocents.

Une mère indigne attachait son bébé sur un radiateur bouillant... Une autre faisait s'asseoir sa fille sur des braises... Aujourd'hui, il nous faut conter une nouvelle tragique histoire.

Au hameau de Lecaude, près de Lisieux, vivait une gentille petite fille de 7 ans, Lucienne Prempain.

On savait bien, dans les fermes voisines, que la petite Lucienne n'était pas très heureuse chez ses parents. Sa mère surtout l'accablait et de reproches et de horions, cependant, on était loin de se douter de l'atroce vérité.

Or, voici quelques jours, les paysans, les cultivateurs des environs s'inquiétaient de ne plus voir la frêle silhouette de la petite Lucienne.

Comme à toutes leurs questions, les parents répondaient fort évasivement, les habitants de Lecaude décidèrent d'alerter les gendarmes de Lisieux.

Une enquête fut ouverte. Lucienne Prempain avait disparu.

On envisageait déjà les plus sombres hypothèses lorsque l'enfant fut retrouvée errante dans les bois où elle était restée dix jours sans manger.

Ses vêtements en lambeaux, ses jambes zébrées d'égratignures de ronces, la pauvre petite, hâve, dans un état d'ex-

trême faiblesse, se précipita en pleurant dans les bras de ses sauveurs.

Et ce fut l'affreuse confession de cette martyre de sept ans.

— C'est maman qui m'a dit de partir et de coucher dans les bois, expliqua-t-elle naïvement.

Rien n'était malheureusement, plus exact, la marâtre l'avoua elle-même avec cynisme.

— Je ne pouvais plus la supporter, cette gosse, dit-elle, alors je lui avais dit de coucher dans la forêt.

Le parquet de Lisieux ayant été immédiatement informé, une enquête plus approfondie a été aussitôt entreprise et elle n'a pas tardé de révéler que les mauvais traitements ne manquaient pas à la fillette.

La marâtre obligeait notamment l'enfant à porter des charges de bois excessives pour son âge et quand la fillette succombait sous le faix, la mère indigne, non contente de l'injurier, lui mordait cruellement les mains et les doigts. L'enfant porte encore actuellement les traces de cette odieuse férocité.

50 pêcheurs à la dérive

Après s'être quelque peu calmé, l'ouragan a repris avec intensité sur la Mer Noire.

La navigation a dû être interrompue. Le port de Novorossijsk, dont les installations ont été fortement endommagées, a servi de refuge à 40 bateaux soviétiques et étrangers.

On mande d'Astrakan à l'agence Tass que plus d'un millier de pêcheurs ont été surpris par la tempête et les glaces, alors qu'ils se rendaient dans la baie d'Astrakan pour y passer l'hiver. Les bateaux de pêche ont été entraînés. Les pêcheurs ont dû camper sur la glace.

Dans la région de Schilaja-Kassa, une masse de glace s'est mise en mouvement. Cinquante pêcheurs ont été entraînés au large. Un avion, envoyé de Gurjef, est parvenu à se poser et a donné des vivres aux pêcheurs. Il a repris son vol avec un enfant de 8 ans à bord.

Un autre glaçon erre dans la mer avec quinze pêcheurs à la hauteur de Sabarunja. Un appareil est parti d'Astrakan à leur recherche.

La victoire sur la lave

Les terrains ravagés par les éruptions volcaniques sont souvent après de longs efforts récupérés par l'agriculture. C'est ainsi qu'en Sicile, dans les environs immédiats de l'Etna, on voit aujourd'hui de nombreuses cultures là où, hier encore, ce n'était que champ de lave.

La première végétation sur les terrains ravagés se manifeste par quelques champignons qui poussent dans les anfractuosités de la lave. Mais, petit à petit, le vent amène une poussière de terre et quelques matières organiques, et, au bout de quelques années — environ neuf ans — sur une légère couche de terre végétale on voit poindre un commencement de végétation. Lorsque l'herbe apparaît apparaît avec elle un arbuste du pays nommé « Genista etneusis ». C'est le signe du renouveau, et, peu après on tente la plantation du noyer dont les racines sont un agent actif de la destruction de la lave. Puis vient la plantation de l'amandier et enfin celle de l'olivier. Si l'eau ne manque pas, on peut songer à cultiver des citronniers, ou, sinon, des pommes de terre nouvelles, des haricots avec la vigne comme culture intermédiaire.

Comme on voit, petit à petit, grâce à un labeur sagace et patient l'homme arrive à reprendre ses droits sur une nature dévastée et hostile.

Le mouvement autonomiste en Chine du Nord

Une dépêche reçue de Pékin par l'Agence Rengo annonce que l'administrateur général de la zone démilitarisée de la Chine du nord, M. Ying-You-Keng, a proclamé aujourd'hui dimanche un gouvernement autonome dans cette zone.

Le nouveau gouvernement a reçu le nom de comité autonome anticommuniste pour le Hopei oriental.

Le gouvernement autonome englobe les zones démilitarisées de Louangtoung et de Chih-Hien.

Des feuilles volantes lancent un appel en faveur du comité autonome anticommuniste pour le Hopei oriental et relèvent la nécessité qu'il y a pour la Chine du Nord à réaliser en commun avec le Japon et le Mandchoukouo un programme entièrement asiatique.

Des affiches dont le texte était pareil à celui des feuilles volantes, ont été lacérées par la population. Au nom des milieux universitaires et de la majorité de la population de Pékin, le philosophe bien connu Huschin et une série de personnalités intellectuelles de la Chine du Nord ont déclaré être formellement opposés à toute tentative séparatiste, et invitent le gouvernement central à réunir toutes les forces de la nation pour sauvegarder l'intégrité territoriale de la Chine.

Le drame de Vanves a bien été provoqué par la folie

Mme Lydie Lefort, veuve de guerre, demeurait avec ses deux fils, Georges et Léonce, dans un coquet pavillon, 17, rue Raphaël,à Vanves (France).

Léonce travaillait tout le jour comme employé électricien, tandis que Mme Lefort restait à son domicile, entourant de soins jaloux, son cadet, Georges, âgé de 28 ans.

Il est vrai que Georges Lefort avait été souvent la proie de crises de folie furieuse. Il avait même été interné. C'est même, malgré l'avis des médecins, Mme Lefort qui, pour « mieux le soigner » (tel était son désir), l'avait fait remettre en liberté.

Or, en rentrant hier soir, Léonce Lefort fut étonné du silence qui régnait dans le petit pavillon. Et, en tournant le commutateur de la salle à manger, il resta interdit devant un spectacle d'horreur.

Sa mère et son frère gisaient morts sur le plancher.

Le drame était facile à reconstituer. Sous l'empire d'une crise subite, Georges avait terrassé sa mère qui, vainement, s'était farouchement défendue, puis l'avait étranglée à l'aide d'une paire de bas.

Ensuite, Georges Lefort s'était tué d'une balle de revolver.

Terrible fin d'un enfant

A Chartres, un enfant de 10 ans, le petit Bernard Doublet, était occupé, avec ses parents, à couper des betteraves à l'aide d'une machine mue par un moteur électrique, lorsque son pullover s'enroula autour de la courroie de transmission et le malheureux enfant, entraîné par le volant, vint heurter le sol de la tête plus de soixante fois.

La mort fut instantanée.

NOUVELLES SUISSES

La situation économique et M. Obrecht

M. Obrecht, conseiller fédéral, a parlé dimanche à Uster, Zurich, de la situation de notre économie.

M. Obrecht a exposé le développement du commerce extérieur de la Suisse depuis 1913. Parlant des prix, l'orateur a déclaré que la Confédération se doit de rendre encore plus sévère le contrôle des prix, car il existe encore des marges de prix qui ne conviennent plus du tout en une telle période de dépression.

Le chef du Département de l'économie publique a parlé ensuite de la situation du bâtiment. Parlant du marché des hypothèques, M. Obrecht a affirmé qu'un moratoire hypothécaire ruinerait littéralement ce marché. Aussi tient-il à mettre en garde ses auditeurs contre une telle mesure.

Après avoir constaté que si l'on compare le chômage en Suisse avec celui qui existe dans le domaine international, on peut en déduire que la Suisse n'est pas dans une situation trop tragique, M. Obrecht a exposé longuement le nouveau programme financier du Conseil fédéral et a dit que les difficultés se trouvent dans le fait qu'il convient de trouver le juste milieu entre l'adaptation du prix de la vie et les mesures financières envisagées qui peuvent avoir pour effet de renchérir certains produits. M. Obrecht considère dans l'ensemble comme sérieuse la situation de l'économie suisse, mais non pas sans espoir. A la longue, seule fera ses preuves une politique basée sur le bien-être de tous, débarrassée de toute promesse et de grandes phrases démagogiques.

...et la Chambre suisse du Commerce

Réunie à Zurich, la Chambre suisse du commerce s'est occupée du projet d'arrêté fédéral sur les mesures extraordinaires d'ordre économique ainsi que du programme financier du Conseil fédéral.

En ce qui concerne la politique économique intérieure, la Chambre suisse du commerce n'admet les pleins pouvoirs que pour autant qu'ils sont indispensables pour faciliter l'adaptation de notre économie à l'économie mondiale.

Quant au programme financier elle constate que la politique économique et financière actuelle du Conseil fédéral suit une direction qui, selon elle, ne peut pas conduire à l'assainissement de la situation.

De son côté, le Comité du parti socialiste suisse, dans une session qui a duré deux jours, s'est occupé des questions politiques et économiques présentant un caractère d'actualité.

En résumé, le parti socialiste suisse s'oppose à la déflation, aux impôts de consommation, aux réductions de subventions et de traitements. Mais il réclame le maintien du franc !

Ses techniciens sont décidément très forts.

Le dimanche politique

A Coire

Dimanche a eu lieu le second tour de scrutin pour l'élection du président de la ville de Coire, le premier tour s'étant terminé par un ballottage général aucun des trois candidats, à savoir le Dr Mohr, député au Grand Conseil, radical, rédacteur au « Freien Rätier », M. Otto Klauser, géomètre, démocrate et M. Ernest Ottinger, député au Grand Conseil, socialiste, n'ayant obtenu la majorité absolue. M. Klauser avait décliné une élection, de sorte que deux candidats seulement se trouvaient en présence. Les démocrates avaient décidé officiellement de ne pas prendre part à l'élection, tandis que les conservateurs appuyaient le candidat radical.

Le Dr Mohr, rédacteur, a été élu par 1596 voix tandis que M. Ottinger obtenait 1057 voix. La majorité absolue a été de 1397 voix.

En Bâle-Campagne

Les électeurs de Bâle-Campagne ont élu conseiller aux Etats, au second tour de scrutin, avec une majorité de 2416 voix le candidat socialiste Walter Schaub, né en 1885, de Bottmingen, maître secondaire à Binningen. M. Schaub a obtenu 10,513 voix, M. E. Rudin, conseiller aux Etats sortant, a obtenu 8097 voix. La participation au scrutin a atteint environ 74 %.

Procès de presse

On nous écrit :

A la suite d'un article paru dans « Le Travail » qui porte une grave accusation contre M. H. L. Servettaz, rédacteur de « L'Homme de Droite » à Genève, ce dernier intente un procès en 20,000 fr. de dommages-intérêts à M. L. Nicole, conseiller d'Etat et directeur politique du quotidien socialiste, ainsi qu'aux Imprimeries Populaires, solidairement.

Pas de sursis pour les chauffeurs ivres

Le Tribunal cantonal de St-Gall s'est occupé en instance d'appel d'un accident d'automobile au cours duquel un chauffeur en compagnie de trois personnes qui s'était arrêté à de nombreux cafés, fit faire une embardée à sa voiture qui franchit le bord de la route en pleine vitesse et se renversa. Un homme de cinquante ans qui se trouvait dans l'auto fut tué et deux femmes grièvement blessées. Le chauffeur lui-même n'eut pas de mal. Le tribunal de district avait condamné ce dernier pour homicide par imprudence à trois mois de prison avec sursis et à une amende. Le procureur faisant valoir que dans les accidents d'automobiles le fait d'avoir bu et d'avoir provoqué la mort ne permettait pas l'octroi du sursis fit appel. Le Tribunal cantonal s'est rallié à cette opinion et a condamné le chauffeur responsable à 4 semaines de prison sans sursis et à 200 fr. d'amende.

La réduction du taux d'intérêt et les banques

En réponse à une requête de la société cantonale des paysans de Lucerne tendant à la réduction du taux d'intérêt pour les hypothèques de 1er rang et à la fixation à 4 %, la banque cantonale lucernoise a adressé un rapport au gouvernement pour être soumis au Grand Conseil. La banque cantonale déclare que le développement de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux montre que la constitution des capitaux subit actuellement un recul marqué et qu'il y a même un mouvement de désagrégation. Une réduction de 4 ¼ à 4 % est en tous cas complètement exclue.

Un vannier frappe du couteau

Un vannier habitant Dagmersellen (Lucerne), au cours d'une dispute, porta un violent coup de couteau à un enfant d'un autre lit vivant avec lui en mauvaise intelligence. Le blessé perdit beaucoup de sang et dut être conduit à l'hôpital où son état n'est pas considéré comme grave. Le père a agi sous l'influence de l'alcool. Il s'est constitué prisonnier.

Le chien de police et la preuve

Pour la 1ère fois dans le canton de Zurich les tribunaux ont eu à se prononcer sur la question de savoir si un chien policier, en suivant une trace, peut fournir une preuve évidente. Un paysan du district de Winterthour accusait un voisin d'avoir par deux fois ouvert les écluses de son vivier et d'avoir ainsi éloigné toutes les truites qui s'y trouvaient. Il estimait à 1100 fr. les pertes subies de ce fait. Deux chiens policiers se mirent en demeure de suivre les traces et suivirent un chemin allant du vivier à la maison du voisin. Mais au cours de nouvelles expériences effectuées sous le contrôle du tribunal, l'un des chiens changea d'itinéraire, tandis que l'autre suivit la piste première. Le Tribunal de district de Winterthour considérant que les preuves manquaient acquitta le prévenu mais mit la moitié des frais à la charge du voisin incriminé.

Serait-ce un incendie criminel ?

Alors qu'une grande partie des Payernois se trouvaient à la soirée de l'« Avenir », on vint annoncer sur la scène que le tocsin sonnait... C'était peu après 20 h. 30.

Le feu venait de se déclarer à la grande ferme des Invuardes, sise sur une colline, en dehors de Payerne. Le poste de 1er secours se rendit immédiatement en automobile sur le lieu du sinistre, muni d'un extincteur à mousse. Mais le personnel de la ferme avait déjà éteint ce début d'incendie qui, survenant plus tard dans la nuit aurait eu des conséquences désastreuses, la ferme des Invuardes étant une des plus importantes de Payerne. Sous le même toit que la ferme est une maison de maîtres, habitée actuellement par M. Yersin, médecin. Le feu avait pris dans un tas de paille, sur le « soliveau ». On croit à la malveillance, et les soupçons se portent sur un domestique de M. Peter, fermier, qui a été congédié ces jours derniers. Une enquête a immédiatement été ouverte.

Lâches agressions

Dimanche, à 10 h. 15, on avisait le poste de police de La Chaux-de-Fonds que M. Wittmann, cordonnier, demeurant Industrie 9, âgé de 75 ans, avait eu la visite d'un inconnu, lequel marchanda une paire de souliers. A un moment, le vieillard fut frappé par l'individu de quatre coups de marteau. La police, dès qu'elle est arrivée sur les lieux, a donné des soins à M. Wittmann, mais l'agresseur s'était enfui. On le recherche activement.

On a procédé hier à la reconstitution de l'attentat. Il est probable que l'agresseur connaissait fort bien M. Wittmann, sa victime, et qu'il n'ignorait pas que le vieillard avait chez lui une certaine somme d'argent. Cela permettra d'orienter les recherches dans une direction plus précise.

La victime a reçu un coup de marteau au milieu du front, deux autres sur le côté droit de la tête et un quatrième qui lui a fendu l'oreille sur une longueur de quatre centimètres. On ne sait pas encore si le malheureux souffre d'une fracture du crâne.

* * *

Samedi, les nommés J. et C., qui venaient de sortir du pénitencier de Bochuz le matin même, fêtaient leur libération dans un petit café de Lausanne, en compagnie d'un de leurs amis, nommé S. Ils étaient ivres, bien entendu. A un certain moment, ils se prirent de querelle avec un voyageur zurichois, qui se trouvait dans la pinte et, à la manière des gens de leur acabit, invitèrent leur antagoniste à « sortir ». Ce dernier obéit. Lorsqu'ils furent dans la rue, les trois hommes lui bondirent dessus et l'un d'eux sortant un couteau, le planta entre les deux épaules du voyageur zurichois qui tomba, perdant son sang. La police intervint et l'on se mit en campagne pour retrouver les trois malfaiteurs qui avaient pris la fuite. L'un d'eux fut arrêté dans un café du centre. Les deux autres furent pincés le soir même à Renens, par la gendarmerie du lieu.

Le blessé n'est heureusement pas atteint gravement. Aucun organe essentiel n'a été touché et l'on pense que d'ici huit jours il sera de nouveau sur pied si aucune infection ne se déclare.

Le couteau dont s'est servi l'un des bandits avait été volé par J. à un gardien de Bochuz. Il l'avait pris afin de le donner à son acolyte C., qui avait l'intention, à son retour, de « marquer » sa femme, qui lui était infidèle ! Comme on le voit, on a affaire à deux individus fort dangereux.

NOUVELLES LOCALES

La contrebande sur le canal Stockalper

Depuis un certain temps, la douane se méfiait de quelques citoyens qui passaient en fraude du jambon en boîte, de France en Suisse. Vendredi soir, trois agents ont surpris, dans le canal Stockalper, un canot qui, malgré les sommations, refusa de s'arrêter. Les douaniers durent faire usage de leurs armes pour obliger le pilote à se rendre. Ils découvrirent dans le canot 840 kilos de jambon.

A la suite de cette découverte, quatre personnes ont été arrêtées. L'enquête se continue d'ailleurs et réservera probablement des surprises.

Le rôle social de „La Flèche"

Un ouvrage qui a fait fureur et qui a eu sa renommée jusqu'au cinéma, c'est « **A l'Ouest, rien de nouveau** ». Ce n'est pas le cas avec la traction sur les C. F. F. Depuis quelques mois, circule sur les voies ferrées importantes la « **Flèche rouge** », nom évocateur et charmant, composée d'une seule voiture, qui fait du 125 et du 130 à l'heure et qui pourrait en faire du 150.

Cette « **Flèche** » a circulé hier, une nouvelle fois, sur la Ligne du Simplon, conduite par le très habile mécanicien Blanc, de Lausanne. Bondée à partir de Martigny et jusqu'à Sierre, bondée encore pour le second voyage de Sion à Brigue, elle a vraiment conquis les populations qui se pressaient en masse aux stations, même de la campagne, pour la voir circuler.

Est-ce pratique ?

Sincèrement, nous le croyons, à la condition d'un horaire copieux. La « Flèche » serait évidemment exclue pour les grands voyages qui exigent un fourgon de bagages et le wagon postal, mais on ne sait jamais. C'est bien elle qui a donné à la Direction des C. F. F. l'idée heureuse de trains légers qu'elle est en train d'étudier.

Traversant, dimanche, toutes les gares secondaires, avec la rapidité de l'éclair, nous songions au temps où nos populations craignaient la voie ferrée. Aujourd'hui, elles accourent à son développement. Nous croyons encore qu'un service bien compris, bien organisé, de la « Flèche » desservant toutes les petites stations, à la façon du Métro de Paris, ferait à l'automobilisme une concurrence avantageuse, s'il ne le tuerait pas.

Au secrétariat suisse des paysans

Le secrétariat suisse des paysans a élaboré, sur la demande du Département fédéral de l'économie publique, un rapport sur les subventions dans l'agriculture suisse. Diverses attaques portées contre l'opportunité ou l'utilité de l'organisation existante et surtout la proposition tendant à ce que les subventions agricoles soient fixées selon l'importance des domaines ou la fortune des paysans ont amené des autorités à demander ces précisions. Le rapport préconise dans ses grandes lignes le refus d'une nouvelle réglementation.

Le danger du flobert

On nous écrit :

Quelques jeunes gens de Bovernier s'amusant à manipuler un flobert, un coup partit et atteignit l'un d'eux, le jeune Michaud Armand, au pied droit.

Le Dr Lugon mandé d'urgence, transporta le blessé à l'hôpital de Martigny où après radiographie, il procéda à l'extraction du projectile.

L'état du blessé est satisfaisant.

MARTIGNY. — Pour une patinoire. — Les premiers gels et les premières chutes de neige nous font penser que nous entrons dans une saison de sports nouveaux. A ce sujet, il ne serait peut-être pas inutile de rappeler qu'à l'encontre de beaucoup d'autres villes du canton, Martigny ne possède pas encore de patinoire. C'est une lacune non seulement du point de vue édilité, mais aussi et surtout du point de vue hygiène morale et physique.

Combien de parents, au lieu de retenir leurs enfants chez eux ou de les laisser errer aux hasards de la rue et des champs, seraient enchantés de les savoir s'adonner sagement aux ébats du joli sport qu'est le patinage ! Et combien de grandes personnes profiteraient elles-mêmes d'une si utile innovation ! A noter que la chose serait une excellente affaire pour la commune ou la personne qui l'entreprendrait. Les droits d'entrée auraient vite fait de couvrir les frais d'installation ou d'entretien. Et tant mieux aussi pour la pinte qui se trouverait à proximité !...

Nous émettons le vœu que la chose se réalise incessamment et que Martigny possède cet hiver sa patinoire.

X.

ST-MAURICE. — Conseil communal. — Dans ses dernières séances, le Conseil communal a décidé l'achat d'une pompe à moteur, destinée au service de la banlieue, spécialement pour les hameaux de la Preyse et des Cases.

— Il a accordé le transfert, à M. Victor Brouchoud, de la concession du Café du Simplon.

— Il a accepté la démission du marguillier-fossoyeur et a nommé son remplaçant en la personne de M. Gabriel Barman.

— Les revenus du « Bénéfice pastoral » n'étant pas suffisants, il a voté un subside annuel de fr. 750.— en faveur du nouveau vicaire.

— Il a décidé de souscrire, pour un montant de fr. 300.— au « Folklore de Saint-Maurice », par M. Jules Bertrand.

— Il a voté un subside de fr. 200.— en faveur des sinistrés de la plaine du Rhône et un de 50.— en faveur des incendiés de Réchy, Chandolin, Anniviers.

— Il a procédé au tirage au sort des obligations à rembourser en 1935.

Sont sorties : Emprunt 1911, 4 ½ %, de fr. 500.—, No 53. Emprunt 1911, 4 ½ %, de

Insurrection militaire au Brésil

La session du Conseil des 18 à la S.d.N. retardée

L'arrivée triomphale du Roi de Grèce à Athènes

fr. 1000.—, No 85. Emprunt 1913, 4,75 %, de fr. 1000.— Nos 32, 36, 42, 44 et 51.

— En application de l'arrêté cantonal du 9 novembre 1935, relatif à l'application des mesures prises, par la Confédération pour limiter la production animale, il a nommé comme membres de la commission locale d'experts pour l'espèce porcine, MM. Joseph Richard, conseiller communal, et Henri Monnay, inspecteur du bétail.

ST-MAURICE. — La Société de musique l'« Agaunoise » et le « Chœur Mixte » ont eu l'heureuse idée d'offrir en commun à la population de St-Maurice une soirée musicale et littéraire. Et ce fut un succès. Une salle comble leur fit fête d'un bout à l'autre, les remerciant de leur gentillesse et applaudissant à leurs efforts comme à leurs progrès.

Le concert de la première ne fut pas inférieur aux précédents. C'est dire sa perfection. La baguette experte de l'excellent maestro Stridi rencontre toujours chez les exécutants une discipline et une bonne volonté exemplaires qui le flattent et les honorent. L'« Agaunoise » demeure égale à elle-même et c'est magnifique eu égard aux moyens dont elle dispose. Ses marches furent enlevées avec un brio où « le muscat des brigadiers » collaborait peut-être — mais avec bonheur — et le « Ballet de Coppélia », l'ouverture et la symphonie qui enrichissaient le programme témoignèrent d'une sûreté et d'une délicatesse sans nervosité qui conquirent l'auditoire...

Les productions du « Chœur Mixte » ne méritent pas moins d'éloges. On déplore seulement et sincèrement leur petit nombre. Sous la direction dévouée de M. le professeur Athanasiadès ce groupement se tira fort bien d'affaire et ses deux chants de Carlo Boller — « Ah ! oui, que je suis à mon aise », surtout — éveillèrent dans les âmes un écho du Passé qui joignit l'émotion à la satisfaction. Plus modeste qu'un bouquet de violettes le « Chœur Mixte » en a toute la grâce attirante et l'on ne voit pas l'être sensible qui lui mesurerait sa sympathie. Souhaitons que cette sympathie se manifeste par un généreux renfort où la discrétion puise assurance et persévérance.

Quant à la partie littéraire elle surprit en bien. Pas de note discordante ni vulgaire quant au choix, et une interprétation soignée : les deux comédies — sans oublier le duo de l'entr'acte — firent passer au public de délicieux et joyeux instants. On retiendra en particulier une Colombine et un Pierrot lunaires à souhait, dans un joli décor « ad hoc », qui jetèrent, et non sans art, sur la froide et retorse réalité, une précieuse impression de Rêve...

Et c'est, en somme, l'hommage à rendre à l'ensemble de la manifestation : un point rose sur la morne monotonie des dimanches agaunois. Tout St-Maurice en saura gré longtemps à tous ceux qui le piquèrent dans son ciel.

g.

† TROISTORRENTS. — Nécrologie. — (Corr.) — Aux jours sombres de novembre, vinrent s'ajouter dans notre commune des deuils cruels auxquels toute la population prit part. La mort, méprisant et la douleur d'une famille éplorée, et le chagrin d'amis sincères, ravit à l'affection des siens, après une courte maladie, Mme Marthe Barman à l'âge de 43 ans, épouse de M. Alexis Barman, tenancier de notre hôtel bourgeoisial.

Epouse modèle, mère de famille très chrétienne, Mme Barman jouissait de l'estime de tous. Son caractère avenant et compatissant lui avait acquis la sympathie. Aussi, l'assistance, très nombreuse, à ses obsèques en fut-elle un témoignage éloquent.

Cette tombe n'était pas fermée que le glas funèbre nous annonçait encore la mort de M. Joseph Crépin, forestier de triage et secrétaire-membre de la Chambre pupillaire. Sa longue maladie, déjouant les dévouements les plus attentifs, suivit son cours, implacablement, jusqu'au terme fatal qu'elle s'était assigné. Aux dernières élections, il fit encore un dernier effort pour remplir ses devoirs de citoyen en se rendant à l'urne. Ce fut sa dernière sortie. Homme très ponctuel, frisant même le scrupule, il s'est acquitté des charges qui lui étaient confiées avec un zèle et un dévouement exemplaires. Fuyant les honneurs et préférant rester effacé, il refusait les fonctions de magistrat que ses concitoyens lui proposaient. D'imposantes funérailles lui furent réservées, rehaussées par une messe de circonstance bien choisie et exécutée à la perfection par la chorale paroissiale la « Cécilia » dont M. Crépin était un membre actif très dévoué.

Aux familles endeuillées vont les condoléances de toute la population.

A. Df.

LES SPORTS

FOOTBALL

Le championnat suisse

Quelques résultats sensationnels ont été enregistrés hier, ainsi la défaite des Young Boys en face d'Aarau, 1 à 0, celle de Lugano à St-Gall, 2 à 0, celle de Servette contre Bienne, 1 à 0 ; le match nul de Lausanne à Locarno, 1 à 1, surprend également ; on s'attendait par contre à une défaite de Chaux-de-Fonds, contre Berne, 7 à 3 ; Young Fellows rejoint Lausanne à la tête du classement en battant Bâle, 3 à 2 ; Grasshoppers suit de près par sa victoire sur Nordstern, 2 à 0.

En **Première Ligue,** si nous l'avions prévue et espérée, nous n'eussions jamais pensé que la victoire de Monthey aux dépens de Porrentruy fût aussi complète, 4 à 1 ; Soleure, toujours invaincu, bat Carouge, 4 à 2 ; Urania résiste assez bien à Granges, ne perdant que par 3 buts à 2 ; Racing affirme encore une fois sa faiblesse, succombant par 3 à 0 sur son propre terrain contre Olten ; un résultat assez surprenant, c'est la victoire de Vevey sur Cantonal, 5 à 3, et ceci à Neuchâtel ; enfin Montreux triomphe de Fribourg, 2 à 0. Le classement voit les deux clubs soleurois nettement en tête, suivis, de Vevey et Cantonal ; un groupe imposant tient le milieu de l'échelle, tandis que Carouge et Racing ferment résolument la marche, les Genevois paraissant d'ores et déjà sacrifiés.

En **Deuxième Ligue,** Sion prend sa revanche sur Vevey II, 3 à 2 ; Sierre bat plus péniblement qu'on ne le prévoyait un Stade Lausanne en gros progrès, 2 à 1 ; La Tour tient tête 2 à 2, à Concordia, ce qui fait que maintenant les Yverdonnois et les deux clubs valaisans sont si près l'un de l'autre que bien malin serait celui qui pourrait prévoir l'issue de la bataille ; les Sédunois, pourtant, nous paraissent les mieux à même de conduire leur barque à bon port.

En **Troisième Ligue,** Martigny gâche petit à petit toutes ses chances d'ascension ; hier c'est à Aigle, en faisant match nul 1 à 1, que nos braves amis d'Octodure ont laissé un précieux point ; tout n'est cependant pas perdu...

En **Quatrième Ligue,** voici les résultats qui nous sont parvenus : Bouveret bat Bex, 2 à 1 ; Vernayaz bat St-Maurice, 5 à 0 ; Martigny II bat Sion II, 7 à 0 ; Villeneuve II bat Vouvry, 2 à 1 ; Brigue bat St-Léonard, 4 à 3.

Juniors : Sierre bat Brigue, 7 à 0 et Martigny bat Sion, 4 à 2.

Le championnat valaisan

Série C : Muraz bat Vouvry II, 7 à 1 ; St-Gingolph II bat Bouveret Ib, 3 à 1 ; St-Maurice II bat Saxon II, 5 à 4 ; Entremont bat Vernayaz II, 2 à 1 ; Grimisuat II bat Molieus, 2 à 1 ; Chippis II bat St-Léonard II.

Juniors : Monthey bat Martigny B, 6 à 1.

Monthey bat Porrentruy, 4 à 1

Une coquette chambrée de 500 à 600 spectateurs a assisté hier à une jolie victoire du « onze » des bords de la Vièze.

Les Jurassiens se présentent en blanc et sont sensiblement du même gabarit que nos compatriotes, ce qui permet de prévoir que, tout au moins physiquement, la lutte sera assez équilibrée, et ce sera bien le cas.

Le jeu est rapide et assez plaisant, on ne fait pas du football de grande classe, mais on sent que l'on est de part et d'autre animé du désir de remporter les deux points.

Les Montheysans marquent les premiers sur un corner fort bien tiré par Guido et magistralement repris de la tête par G. Donnet ; un peu avant le repos et sur une jolie descente générale, le centre-avant des visiteurs égalise ; mais la mi-temps n'arrive pas sans que Dubosson, entièrement démarqué, ait pu donner l'avantage aux locaux, d'un shoot à bout portant absolument inarrêtable.

A la reprise Porrentruy semble un moment vouloir s'imposer sérieusement, mais la défense locale veille et c'est encore Dubosson, sur un centre « in extremis » de Forneris, qui marque le No 3 ; le quatrième et dernier est encore l'œuvre du même joueur.

En résumé, jolie rencontre, bien arbitrée par M. Hofer (Neuchâtel) et qui aurait dû se terminer par un score moins sévère pour les visiteurs, qui se sont mieux défendus qu'on ne le pourrait croire.

Soulignons la parfaite tenue des deux équipes et du public et souhaitons que chacune de nos visites au Stade Montheysan nous laisse la même excellente impression.

Et maintenant, joueurs de Monthey, vous avez prouvé que vous pouviez, sachez vouloir !...

Met.

Radio-Programmes

Mardi 26 novembre. — 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo-concert. 13 h. Le billet de midi. 13 h. 03 Gramo-concert. 16 h. 30 Concert. 18 h. Airs d'opérettes. 18 h. 25 Séance récréative pour les enfants. 18 h. 50 Musique de danse. 19 h. 25 Interview de Jean-Bard. 19 h. 40 La participation suisse aux jeux olympiques (Garmisch 6-16 février et Berlin 1-21 août 1936). 20 h. Justice. 20 h. 45 Concert par l'Orchestre Radio Suisse romande. 21 h. 20 env. Dernières nouvelles.

Notre Service télégraphique et téléphonique

L'arrivée du Roi en Grèce

ATHENES, 25 novembre. (Ag.) — A la Porte Adrien, qui marque l'entrée de la ville d'Athènes, le Roi est reçu par le maire d'Athènes ainsi que les autres maires et présidents des communautés du Royaume et les présidents des diverses corporations. Le drapeau royal est hissé, la marche royale est exécutée et 101 coups de canon sont tirés, donnant le signal d'une sonnerie générale des cloches. M. Codzias, maire d'Athènes, souhaite la bienvenue au roi. Le cortège se rend ensuite à la Cathédrale où un « Te Deum » est célébré à 11 heures.

Le roi, accompagné des ministres, se rend au tombeau du Soldat inconnu où il dépose une couronne. Devant le monument sont rassemblés les drapeaux des régiments, ainsi que tous les officiers et organisations d'anciens combattants et de mutilés. Un silence d'une minute est observé, puis la musique de la garnison joue l'hymne national.

Après cette cérémonie le roi remonte dans sa voiture pour se rendre directement cette fois à son Palais, où il arrive à 11 h. 30. Les corporations défilent devant le Palais.

Toute la ville d'Athènes est pavoisée. Les fenêtres et les balcons sont drapés aux couleurs nationales. Les rues principales sont enguirlandées de fleurs. L'Acropole, les colonnes du temple de Jupiter Olympien, la Porte d'Adrien. le Monument de Philopapos, le monument du Soldat Inconnu ont été illuminés le soir, par un feu de projecteurs dont la disposition supprimait toute ombre.

ATHENES, 25 novembre. (Havas). — Le roi a adressé un message au peuple, dans lequel il dit notamment que son émotion est profonde et sa reconnaissance envers son peuple incommensurable. Le roi ajoute qu'il est entièrement prêt à disposer de toutes ses forces, de toute son expérience et de toute son activité pour l'amélioration matérielle et morale de tout son peuple, sans aucune exception, livrant le passé à l'oubli et assurant l'égalité et la justice absolues pour tous.

ATHENES, 25 novembre. (Havas). — En accueillant le roi sous l'Arc de Triomphe élevé à l'entrée de la ville, le maire d'Athènes a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment :

Nous vous accueillons avec une réelle allégresse, comme le symbole de l'unité nationale et de la fraternisation. Soyez le Bienvenu. Les portes de la ville s'ouvrent au libre passage du roi réconciliateur. La capitale et les Hellènes sont dans l'allégresse.

A-t-il mis le feu ?

AARAU, 25 novembre. (Ag.) — A la suite de l'incendie d'une maison à Teufental, le propriétaire qui avait des difficultés financières a été arrêté. Il est soupçonné d'avoir mis le feu à la maison.

L'amoureux alcoolique

BERNE, 25 novembre. (Ag.) — La cour d'assises de Berne a jugé un jeune homme du district de Schwarzenbourg qui avait tiré un coup de revolver contre une porte derrière laquelle se trouvait une jeune fille qui avait fui devant ses instances. La balle passa près de la tête d'un jeune homme qui se trouvait dans ce local avec la jeune fille. L'auteur de l'attentat, inculpé en outre de tentative d'escroquerie, de scandale public, de contravention à la loi sur la circulation, a été condamné à 11 mois et demi de réclusion. Le tribunal a accordé le sursis pendant 5 ans. Pendant ce temps, le jeune homme devra s'abstenir de toute boisson alcoolique.

Un ouvrier sous un éboulement

FRIBOURG, 25 novembre. (Ag.) — Un ouvrier nommé Louis Genoud, 34 ans, père de deux enfants, qui travaillait au mamelon de Pérolles a été enseveli par un éboulement. On se précipita pour dégager le malheureux qui mourut un quart d'heure après l'accident.

A NOS LECTEURS. — Faute de place, nous nous voyons dans l'obligation de renvoyer à demain la suite de notre feuilleton.

Mutineries graves de soldats au Brésil

RIO-DE-JANEIRO, 25 novembre. — On publie le communiqué officiel suivant:

Un soulèvement de caractère extrémiste a éclaté parmi les troupes du 21me bataillon dont le siège est à Natal. Les mutins se sont emparés de la ville. Dans l'Etat de Pernambouc, une partie du 29e bataillon et des éléments communistes ont occupé Olinda qui a été reprise. Les troupes fidèles et la police combattent les mutins dans le faubourg d'Asogabos. La ville de Pernambouc est calme. Le gouvernement fédéral a envoyé des troupes, des avions, des navires de guerre. Le gouvernement est sûr des forces de l'air, de terre, de mer et de l'appui du peuple et est prêt à réprimer tout désordre ou toute rébellion.

L'insurrection est sérieuse Maîtres de deux villes

RIO-DE-JANEIRO, 25 novembre. — Des nouvelles reçues de la frontière du Brésil sur le soulèvement d'une partie des garnisons de Natal et de Pernambouc annoncent que les rebelles sont en partie maîtres des deux villes. Le gouvernement de Rio-de-Janeiro a envoyé immédiatement des renforts pour maîtriser les rebelles. Le ministre de la guerre serait parti avec une escadrille de bombardement.

Le mouvement aurait une répercussion à Rio Grande da Norte.

Les ministres se sont réunis sous la présidence de M. de Vergas.

Au cours de leur réunion, ils ont décidé de demander à la Chambre de proclamer l'état de siège.

A Rio de Janeiro tout est calme

RIO-DE-JANEIRO, 25 novembre.— Un calme absolu règne à Rio-de-Janeiro, où les usines, les banques et toutes les lignes de chemins de fer sont gardées par la police. La tentative de soulèvement a avorté dans l'Etat d'Alogoa.

Le mouvement révolutionnaire qui a éclaté le 23 novembre à Natal, à Pernambouc et à Maceio devait être suivi d'un soulèvement dans d'autres Etats.

Le gouvernement va décréter l'état de siège.

La guerre africaine

Les communiqués italiens

ROME, 25 novembre. — Sur le Front du 1er corps d'armée, une colonne de troupes métropolitaines et érythréennes a fait une reconnaissance sur la Ligne Scilicot-Ticellet. Sur le Front du 2ème corps d'armée, on a établi des garnisons et des bureaux politiques réguliers dans les localités les plus importantes. Des détachements de la Division d'Adino ont occupé la région d'Enda-Mical-Zongui au sud d'Adoua, en opérant leur liaison avec les Chemises noires et les Erythréens qui occupent Tzachnai et Nadir. Les troupes érythréennes ont également occupé les principaux points du Taccazé au sud de la région de Chirei. L'aviation a continué activement ses reconnaissances.

FRONT-DU-TIGRE, 25 novembre. — Les troupes du 1er Corps d'armée occupent la ligne de Dolo-Makallé. La colonne Marioti marche pour éliminer le Ras Hassa Sebat. Des bandes de Dankalis comprenant environ 600 hommes concourent à cette opération. Le corps indigène continue le nettoyage de Gheralda. La 1re Division a atteint Mai-Zongui.

Le ras Seyoum aurait mis en déroute trois bataillons italiens

ADDIS-ABEBA, 25 novembre. (Havas). — Le gouvernement éthiopien annonce aujourd'hui que trois bataillons italiens ont été mis en déroute, hier, au nord de Makallé, par les troupes du ras Seyoum.

Divergences entre ras abyssins

FRONT-DU-TIGRE, 25 novembre. (Ag.) — On apprend que le ras Seyoum a rejoint le ras Kassa, quittant le Tembien pour se rendre au sud de Makallé.

Des divergences de vues existeraient entre les deux chefs : d'après les renseignements recueillis ici, le ras Seyoum voudrait combattre immédiatement, pour redonner du courage aux troupes qui ont été très démoralisées à la suite du bombardement aérien du 18 novembre ; au contraire, le ras Kassa voudrait temporiser.

Le Négus, interrogé, a déclaré qu'il viendrait sur le front pour étudier la situation et fixer l'attitude à prendre.

La session retardée

GENEVE, 25 novembre. (Ag.) — Le secrétariat de la S. d. N. a publié lundi le communiqué officiel suivant :

M. Laval, président du Conseil de France, désireux d'assister personnellement à la prochaine session du Conseil des 18 et se trouvant dans l'impossibilité d'être à Genève le 29 novembre prochain, a demandé de remettre de quelques jours cette réunion. M. de Vasconcellos, président du comité de coordination des mesures à prendre en vertu de l'article 16 du pacte, prenant cette demande en considération, a décidé d'ajourner la session et d'attendre jusqu'au 29 novembre pour fixer la nouvelle date prochaine de convocation.

Le délai de quelques jours ainsi obtenu sera occupé par la réunion du comité d'experts dont la session commence le 27 et pourra ainsi se terminer avant la réunion des 18.

Violent séisme

STAMBOUL, 25 novembre. — Un violent séisme a été ressenti à Kigo, accompagné de sourds grondements. La population effrayée a abandonné ses demeures. On ignore encore le montant des dégâts.

Bagarres entre étudiants

BELGRADE, 25 novembre. (Havas). — A l'occasion d'élections corporatives dans une association d'étudiants, des bagarres ont eu lieu hier entre étudiants à Belgrade. Il y a eu plusieurs blessés dont un assez grièvement ; les cours de la Faculté de droit sont suspendus.

†

Monsieur **Lucien DONNET** et ses fils **Jacques et André** ; Monsieur **Albert GUIDI**, à Florence ; Monsieur **Joseph GIROD** ; Mademoiselle **Marie GIROD** ; Mademoiselle **Cécile GIROD** ; Madame et Monsieur **Benjamin MASSEREY-GIROD** et leurs enfants, à Venthône ; Monsieur et Madame **André GIROD-LARDERAZ** et leurs enfants, à Monthey ; Mademoiselle **Philomène GIROD** ; Mademoiselle **Suzanne GIROD** ; Monsieur et Madame **Félix DONNET** et leurs enfants; M. **Ulrich DONNET** et ses enfants, à Collombey ; les familles **DONNET, GIROD, BAUMANN, DESCARTES, de PREUX,** ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Madame

Euphrasie DONNET-GIROD

Tertiaire de St-François

leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, enlevée subitement à leur affection le 24 novembre, à Marendeux-Monthey.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey, mercredi le 27 novembre, à 10 heures.

Départ du convoi au Pont Couvert.

Priez pour elle

Cet avis tient lieu de faire-part.

†

Les enfants de Madame **Marie SARRASIN** remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

Pourquoi attendre de n'avoir plus de cheveux pour essayer le fameux

Pétrole Russe „Kaspyl"

Flacons à Fr. 2.50 et 3.75 à la
Pharmacie Centrale Ed. Lovey, Martigny

SALON DE COIFFURE
R. ALLEGRA - MONTHEY
Près de la Bijouterie Tissot - Tél. 61.93
Permanente - Mise en plis - Manucure - Parfumerie

P. HUGON - Martigny-Croix
Assure Vie - Incendie

C'est pour la vie...

que tu achètes ton trousseau !

Crois-en mon expérience et achète-le à la

MANUFACTURE DE TROUSSEAUX ET LINGERIE

Louis Bersier

LAUSANNE · J.J. MERCIER 2

St-Maurice - Mise à l'enquête publique

La Municipalité de St-Maurice soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de bâtir déposée par M. Joseph Richard, conseiller communal, à Epinassey, pour la construction d'une villa sur sa propriété de Vérolliez.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent parvenir, par écrit, dans les 10 jours, au Greffe municipal, où les plans peuvent être consultés.

St-Maurice, le 24 novembre 1935.

L'administration communale.

Demandez à votre fournisseur les

Semoules de maïs

comestibles „SAVERMA"

Qualités irréprochables et régulières

S. A. Vermicellerie et Maïserie

„Saverma", Martigny

Docteur C. Gross

Médecine interne
Maladies des voies digestives

a repris ses consultations à St-Maurice les mardi et samedi après-midi et le jeudi de 9 h. à midi

Encore une fois ATTENTION !

Pour vos boucheries particulières

la BOUCHERIE CHEVALINE, à Sion 5, rue du Rhône 5 - Tél. 6.09

par retour du courrier demi-port payé : **Viande hachée** sans nerf et sans graisse à Fr. 1.— le kg. **Viande désossée** pour charcuterie à fr. 1.30 le kg. **Morceaux choisis** pour salaison à fr. 1.60 le kg. Boyaux courbes, choisis à 0.10 le m. — Demandez la recette gratuite pour la fabrication du salami.

Accords et réparations

soignés de PIANOS et RADIOS par techniciens-spécialistes de la **Maison**

Fœtisch Frères, Vevey

Téléphone 51.008

APPRENEZ

chez vous

L'électricité industrielle
La mécanique appliquée
L'électricité appliquée
L'automobile

avec les cours par correspondance de l'Institut technique Martin, Plainpalais, Genève.

Demandez la brochure gratuite

Escargots

bouchés sont achetés au plus haut prix, suivant grosseur et qualité par **S. Meytain, Sion.**

BOUCHERIE HENRI DORSAZ

COSSONAY-VILLE (Vaud)

J'expédie, contre remboursement, viande de vaches 1re qualité : Quartier derrière Fr. **1.50** le kg., Quartier devant Fr. **1.25** le kg., Viande pour saucisses Fr. **1.50** le kg, sans os. Téléphone 81.14.

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice

236

Usego

Pour soigner son ménage sagement on prend d'USÉGO l'approvisionnement

bon et bon marché

A vendre

UNE LAIE

jeune et portante pour fin décembre, ainsi qu'une jeune **chèvre** forte laitière pr l'été. S'adr. à Cotter Joseph, à Vétroz.

Bon marché !

Gnagis

crus, queues, museaux, bajoues, oreilles de porcs, 30 ct. le ½ kg. ; TETINES fumées, marchandise soignée, 25 c. le ½ kg.; SAUCISSES ménage, porc et bœuf extra, fr. 1.10 le ½ kg. GRAISSE BOEUF FONDUE, 60 ct. le ½ kg. Service soigné contre remboursement, port en plus. — Se recommande:

Boucherie-charcuterie

SUTER, MONTREUX

A vendre ou à échanger contre maison d'habitation ou ferme **CAFE-HOTEL-RESTAURANT** en plaine du Valais romand, meublé et avec bon jardin bien arborisé. Facilité de paiement.

Offres sous P. 4893 S. à Publicitas, Sion.

GAY-GAY r. Pichard 11 LAUSANNE OPTICIEN

Consultations à **St-Maurice** tous les vendredis de 8 h. à 12 h. à la Droguerie Agaunoise

A vendre un

porc

gras d'environ 80 kg.

S'adresser à Mme Vve Marie Mottiez, aux Paluds sur Massongex.

NOIX NOUVELLES

0.65 par kg. (10-15 kg.) — Ed. **Andreazzi, Dongio**, Tessin.

Viande de chèvre

expédiée par colis, de 5 à 10 kg. à fr. 1.80 le kg. contre remboursement.

Boucherie Portaveccia Blasca (Tessin).

Châtaignes 1er choix

Fr. -.30 le kg. (15-30-50 kg.)

Noix nouvelles -.60 le kg.

Mad. A. Bizarri, Dongio (Tessin).

LE FOYER S. A.

Caisse de Crédit Mutuel à terme différé (Wohnkultur A. G.) Fondée en 1931

Direction Suisse Romande - Lausanne
Téléphone 27.280 - 9, Av. Fraisse

Racheter vos hypothèques !

Ceci est possible, en faisant un contrat de crédit chez nous. Grâce à notre plan d'amortissement et en payant des annuités mensuelles de 5‰ (comprenant 3½‰ d'intérêts par an, la part des frais d'administration et l'amortissement), vous serez libéré de TOUTE DETTE dans un nombre restreint d'années.

Demandez nos conditions générales et nos renseignements gratuits par simple carte postale.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE VALAIS :

A. Juchli et M. Briand, SION

Avenue de la Gare - Téléphone 541

HENKEL & CIE S. A., BALE

Elle revient toujours à son premier... Persil!

Chaque jour, des milliers de maîtresses de maison lavent au Persil. Pour elles, cette marque symbolise la réussite du lavage. Par monts et par vaux, chez le riche et chez le pauvre, à la ville comme à la campagne, on retrouve partout Persil. Personne ne saurait plus s'en passer.

Persil toujours Persil

«C'est quand même ce qu'il y a de meilleur!»

Y a-t-il preuve plus certaine de l'excellence de Persil que cet écho qui revient de tous les endroits où on lave.

PP 139 o